COMMUNE DE SIN-LE-NOBLE

- : -

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023
A 19 HEURES 00

- : -

COMPTE RENDU

- :-

Le Conseil municipal s'est réuni au théâtre Casarès, le 20 septembre 2023 à 19 heures.

Etaient présents : M. Christophe DUMONT,
Maire
M. Didier CARREZ,
Mme Marie-Josée DELATTRE,
M. Jean-Claude DESMENEZ,
Mme Johanne MASCLET,
M. Freddy DELVAL,
Mme Christelle DUPRIEZ,
M. Henri JARUGA,
Mme Michèle DECREUS,
M. Dimitri WIDIEZ
Adjoints,
M. Jean-Michel CHOTIN,
Mme Françoise SANTERRE,
Mme Claudine BEDENIK,
Mme Joselyne GEMZA,
Mme Christiane DUMONT,
M. Patrick ALLARD,
M. Marc BAILLEZ,
Mme Sylvie DORNE,
M. Pascal DAMBRIN,
Mme Caroline FAIVRE,
Mme Stéphanie CARAMOUR,
Mme Emeline HOURNON,
Mme Laëtitia DUCATILLON,
Conseillers municipaux.

Etaients absents, excusés et représentés : M. Jean-Pierre BERLINET (*procuration à M. Pascal DAMBRIN du 20 septembre 2023*), M. Patrick DUBREUCQ (*procuration à M. Marc BAILLEZ du 20 septembre 2023)*, M. Jean-François JOOS (*procuration à Mme Emeline HOURNON du 20 septembre 2023)*, Mme Marie-Bernadette SOMBE (*procuration à M. Patrick ALLARD du 20 septembre 2023*), Mme Elise SALPETRA (*procuration à Mme Joselyne GEMZA du 20 septembre 2023*), M. Brahim MAHMOUD (*procuration à M. Dimitri WIDIEZ du 15 septembre 2023),* M. Robin POPOWSKI (*procuration à Mme Christelle DUPRIEZ du 20 septembre 2023),* M. Rémi KRZYKALA (*procuration à Mme Marie-Josée DELATTRE du 20 septembre 2023*),**Conseillers municipaux.**

Etaient absents excusés et non représentés : Mme Viviane BIZET, M. Guillaume KRZYKALA, **Conseillers municipaux.**

Etait absent non excusé et non représenté -

Suivant l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Madame Emeline HOURNON a été nommée secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VALIDE le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2023, **à l'unanimité des 31 membres présents et représentés.**

I/ ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

1) Délibération n°575.74/2023 : Validation de la garantie d'emprunt au profit de Maisons et Cités pour l'aménagement de la cité Courtecuisse suite à la transmission du prêt signé

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

2) Délibération n°576.75/2023 : Avis de l'assemblée délibérante sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2024

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

II/ AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME, PATRIMOINE ET FONCIER

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR HENRI JARUGA, ADJOINT A L'URBANISME, GRANDS PROJETS, PATRIMOINE, TRAVAUX :

3) Délibération n°577.76/2023 : Acquisition à l'euro symbolique des parcelles AS n°518 et AS n°521 sises 21 et 3 rue de l'Eglise à Sin-le-Noble

Adopté à l'unanimité des 29 membres présents et représentés ayant pris part au vote,
Madame Christiane DUMONT et Monsieur Jean-Claude DESMENEZ n'ayant pas pris part au vote

4) Délibération n°578.77/2023 : Patrimoine communal – domaine privé
Acquisition des parcelles bâties et non bâties cadastrées sections AZ n°165,166,167,168 et BA n°248 sises rues Paul Foucaut, de Castelnaudary et voie des 17, quartier de la Gare à Sin-le-Noble

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

5) Délibération n°579.78/2023 : Convention pour la réalisation de 45 logements de type P.L.A à Sin-le-Noble entre la Commune et la SA HLM Norévie- avenant n°3

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

6) Délibération n°580.79/2023 : Gestion du domaine communal – constat de la désaffectation et déclassement du domaine public vers le domaine privé communal du Château de la Nichée, situé sur une partie de la parcelle cadastrée section BC n°755

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

7) Délibération n°581.80/2023 : Mise en place du « permis de louer » et du permis de diviser sur le territoire de Sin-le-Noble

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

III/ RESSOURCES HUMAINES

SUR LES RAPPORTS PRÉSENTÉS PAR MONSIEUR CHRISTOPHE DUMONT, MAIRE :

8) Délibération n°582.81/2023 : Modification du tableau des effectifs – ouverture de l'emploi de directeur du centre social Perret Autissier aux grades d'adjoint d'animation principal 2ème classe et adjoint d'animation principal 1ère classe

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

9) Délibération n°583.82/2023 : Modification du tableau des effectifs – modification de la durée hebdomadaire de service de deux emplois permanents « d'animateur socio-éducatifs » sur les grades d'adjoint d'animation ou d'adjoint d'animation principal de 2ème classe

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

10) Délibération n°584.83/2023 : Modification du tableau des effectifs – suppression de l'emploi d'assistant d'enseignement artistique à 12/20ème et création de l'emploi de professeur de clarinette à 8/20ème et de l'emploi de chef de l'orchestre de jazz à 2/20ème au sein de l'Ecole de musique théâtre et danse accessible aux grades des assistants d'enseignement artistique principaux de 2ème et 1ère classe, de la filière culturelle

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

IV/ COHÉSION SOCIALE

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR DIDIER CARREZ, ADJOINT DÉLÉGUÉ A LA COHÉSION SOCIALE, AFFAIRES PÉRISCOLAIRES, POLITIQUE CULTURELLE ET FETES, COMMUNICATION, CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES, ELECTIONS, DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE, PETITE ENFANCE :

11) Délibération n°585.84/2023 : Convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'allocations familiales

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

V/ AFFAIRES CULTURELLES

SUR LE RAPPORT PRÉSENTÉ PAR MONSIEUR DIDIER CARREZ, ADJOINT DÉLÉGUÉ A LA COHÉSION SOCIALE, AFFAIRES PÉRISCOLAIRES, POLITIQUE CULTURELLE ET FETES, COMMUNICATION, CÉRÉMONIES PATRIOTIQUES, ELECTIONS, DISPOSITIF DE RÉUSSITE EDUCATIVE, PETITE ENFANCE : :

12) Délibération n°586.85/2023 : Saison culturelle 2024 – création des tarifs des places

Adopté à l'unanimité des 31 membres présents et représentés

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE PREND FIN AUX ALENTOURS DE 20H30.
AFFICHE ET PUBLIE, LE 27 SEPTEMBRE 2023 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L.2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Maire

Christophe DUMONT